



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Iñaki ECHANIZ

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOÏPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

3 - AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE POUR L'IMMEUBLE STE-ANGELE – RUE DE RÉVOL

Il est rappelé à votre assemblée qu'un bail emphytéotique a été signé le 15 octobre 1992 (suite à un acte sous-seing privé signé le 6 juin 1991) avec SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE (anciennement P.A.C.T DU BÉARN) pour le « Centre de rénovation et d'amélioration du logement, protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat (P.A.C.T) du Béarn », autrement dit la gestion de 7 logements situés dans l'immeuble dit « Ste-Angèle » (parcelle du Bialé – cf. plan ci-annexé), rue de Révol à Oloron Ste-Marie.

Ce bail a été établi pour une durée de 30 années, dont la date de début était soumise à la condition suspensive d'obtention du financement.

Le financement fut obtenu en deux phases :

- Prêt CDC du 01/01/1992 d'une durée de 20 années,
- Prêt CIL du 01/08/1995 d'une durée de 34 années.

La condition suspensive étant levée au 1^{er} août 1995, le bail est arrivé à terme le 31 juillet 2025.

Il avait été indiqué à votre assemblée que ce bâtiment ainsi que l'ensemble des autres corps de bâtiment du Bialé n'avaient pas trouvé d'acquéreur malgré les avis de publicité diffusés. SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE n'avait pas souhaité se positionner sur un achat et un autre bailleur social avait indiqué son intérêt à développer un projet de logement social sur l'ensemble des bâtiments.

Afin de lui permettre d'avancer sa réflexion, il convenait de prolonger la durée du bail emphytéotique de SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE pour l'exploitation des logements.

A ce titre, par délibération n°4 du 20 juin 2025, un avenant de prolongation de la durée du bail emphytéotique jusqu'au 31 juillet 2026 été signé.

Le projet étant toujours en cours, il est donc proposé à votre assemblée de prolonger le bail emphytéotique actuel par voie d'avenant pour une durée supplémentaire de trois années, soit un terme établi au 31 juillet 2029. Il est par ailleurs entendu qu'aucun autre terme du bail n'est modifié. Il sera mentionné que ce terme pourra être réduit afin d'assurer une transition au futur bailleur pour qu'il puisse engager les travaux nécessaires.

Vu le bail emphytéotique initial et le projet d'avenant ci- annexés,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **32 voix pour et 1 abstention (M. COUCHINAVE)**,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant de prolongation de trois années du bail emphytéotique signé le 15 octobre 1992 avec SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/06/2026




La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

